



**GUIDE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
POUR 2009-2010**

**Programme
Accueil et intégration
des autochtones au collégial**

PROGRAMME

***ACCUEIL ET INTÉGRATION DES
AUTOCHTONES AU COLLÉGIAL***

**Guide d'attribution des subventions
pour 2009-2010**

**Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales**

Pour tout renseignement sur le contenu de la présente brochure, s'adresser à la :

Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Télécopieur : (418) 643-0622

Site Internet : <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mautochtone.asp>

Responsable du Programme :

Monsieur Serge Trépanier
Téléphone: 418 646-4133, poste 2630
Courriel : serge.trepanier@mels.gouv.qc.ca

Agente de secrétariat du Programme :

Madame Dominique Couture
Téléphone : 418 646-4133, poste 2625
Courriel : dominique.couture@mels.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PROGRAMME	1
OBJECTIF DU PROGRAMME	1
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	1
PRÉSENTATION DES PROJETS	1
ÉCHÉANCES	1
COMPOSITION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION	2
ANALYSE DES PROJETS	3
SOURCES DE FINANCEMENT	3
TRANSMISSION DES ALLOCATIONS	3
BILAN DES ACTIVITÉS	3
LISTE DES ANNEXES	
Annexe 1 : Formulaire de demande de soutien financier	4
Annexe 2 : Fiche individuelle	8

CONTEXTE DU PROGRAMME

La responsabilité de permettre l'accès aux études collégiales à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude se situe au cœur de la mission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans leur parcours scolaire, les membres des communautés amérindiennes et inuite du Québec manifestent des besoins particuliers qui nécessitent certaines adaptations des pratiques pédagogiques et parapédagogiques.

Dans bien des cas, poursuivre des études collégiales signifie, pour les autochtones, qu'ils doivent s'adapter à un environnement physique et social radicalement différent de celui qu'ils connaissent. L'expérience passée montre qu'ils éprouvent certaines difficultés d'adaptation lorsqu'ils intègrent ce nouveau milieu. Un encadrement sociopédagogique très particulier leur est nécessaire. De plus, en ce qui concerne le contenu des formations, les communautés demandent fréquemment que des programmes soient adaptés de façon à répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le programme vise à soutenir les efforts des cégeps dans la mise en œuvre de mesures facilitant l'accès aux études collégiales des autochtones qui en sont à **leur première année d'études collégiales**.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les projets présentés par les cégeps doivent satisfaire aux critères suivants :

- ∨ répondre aux besoins éducatifs des communautés amérindiennes et inuite;
- ∨ mettre en œuvre des mesures correctives;
- ∨ obtenir la contribution de partenaires;
- ∨ répondre aux besoins en main-d'œuvre des communautés;
- ∨ poursuivre les actions des différents partenaires fédéraux, provinciaux et autochtones.

PRÉSENTATION DES PROJETS

Échéances

Tous les projets dont la réalisation est prévue pour le trimestre d'automne doivent être déposés **après le 21 septembre** (date limite d'abandon sans échec), mais au plus tard le **5 octobre 2009**. Ceux prévus pour le trimestre d'hiver doivent être déposés **après le 15 février** (date limite d'abandon sans échec), mais au plus tard le **3 mars 2010**.

Les projets peuvent être expédiés par la poste, par service de messagerie, par télécopieur ou par courrier électronique en format PDF. Les envois postaux doivent porter une date antérieure au **5 octobre 2008** pour les projets du trimestre d'automne et du **3 mars 2009** au plus tard pour les

projets du trimestre d'hiver, le cachet de la Société canadienne des postes faisant foi. Les dates limites sont les mêmes pour les envois par service de messagerie, par télécopieur ou par courrier électronique.

Les projets doivent être transmis à :

Monsieur Serge Trépanier
Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Télécopieur : (418) 643-0622

serge.trepanier@mels.gouv.qc.ca

Composition du dossier de présentation

Pour des raisons d'équité envers l'ensemble des cégeps, les projets doivent être présentés de façon uniforme sur le formulaire intitulé *Demande de soutien financier* (**annexe 1**). Ce formulaire doit être signé par le directeur ou la directrice des études ou par le directeur ou la directrice des affaires étudiantes. Il est accessible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mautochtone.asp>

Chaque projet doit comprendre une description complète qui indique :

- ∨ la nature des activités;
- ∨ les objectifs;
- ∨ le nombre et les catégories de personnes, de départements et de collèges engagés dans la réalisation du projet;
- ∨ les groupes cibles visés dans le réseau collégial;
- ∨ la contribution d'autres collèges, groupements ou organismes (joindre les pièces à l'appui, le cas échéant).

Les projets soumis doivent comporter un plan de réalisation qui présente :

- ∨ le budget global;
- ∨ les sources de financement et une description détaillée quant à l'utilisation de l'aide financière.

ANALYSE DES PROJETS

Les projets seront analysés à partir des critères suivants :

- √ encadrement pédagogique ou adaptation du contenu de formation;
- √ soutien à l'intégration ;
- √ contribution des partenaires ;
- √ retombées prévues.

SOURCES DE FINANCEMENT

Les subventions accordées visent à soutenir les différentes activités organisées par les cégeps. Elles viennent suppléer un financement manquant ou couvrir une partie des coûts d'encadrement des élèves. Le financement des activités d'accueil et d'encadrement est calculé en fonction du nombre d'élèves, du nombre de périodes-élèves-semaines (PES) et du taux horaire d'un enseignant. Pour l'adaptation du contenu d'une formation, on utilise la même formule en ajoutant un montant maximum de 10 000 \$.

Le financement est toutefois déterminé en fonction du nombre de projets reçus et du budget total alloué au programme. La participation financière du cégep et des partenaires est également prise en compte.

TRANSMISSION DES ALLOCATIONS

La Direction des affaires étudiantes rend habituellement sa décision dans les semaines suivant la date limite de dépôt des projets pour chaque trimestre. Une attestation écrite des crédits budgétaires alloués est ensuite transmise au cégep durant le mois suivant l'annonce. Les sommes accordées doivent être utilisées avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Des renseignements sur chaque élève qui fait l'objet d'une demande de soutien financier doivent être fournis. À cet effet, le cégep doit remplir une fiche individuelle avant et après chaque trimestre pour lequel un financement est demandé. On trouve cette fiche à l'**annexe 2** de ce document.

BILAN DES ACTIVITÉS

À la suite de la réalisation du projet, les responsables doivent présenter un rapport d'évaluation des activités et un bilan financier. Dans ces documents, on doit faire le point sur l'atteinte des objectifs, la population jointe et les suites à donner au projet. Il est important de noter qu'on doit avoir déposé ces documents avant de faire une nouvelle demande de soutien financier.

3. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

A) ACTIVITÉS PRÉVUES POUR L'ENCADREMENT SOCIOPÉDAGOGIQUE OU L'ADAPTATION DU CONTENU D'UNE FORMATION :

B) ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION :

4. CONTRIBUTION

A) QUELLE EST LA CONTRIBUTION DU CÉGEP À CE PROJET ?
(Ressources matérielles, ressources humaines, ressources financières, etc.)

B) Y A-T-IL D'AUTRES COLLÈGES OU ORGANISMES QUI COLLABORENT AU PROJET ?
(Si oui, lesquels et quelle est leur contribution ?)

5. RÉALISATION DU PROJET

ÉCHÉANCIER DES ACTIVITÉS :

6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU PROJET (RÉPARTIR LES DÉPENSES PAR ACTIVITÉS ET SELON LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES) :

ACTIVITÉS	CÉGEP (\$)	PARTENAIRES (\$)
TOTAL GLOBAL (en \$) :		
TOTAL GLOBAL (en %) :		

7. RETOMBÉES DU PROJET

A) QUELLES SERONT LES RETOMBÉES DE VOTRE PROJET POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE DE VOTRE CÉGEP ET POUR CELLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL ?

B) QUELLES SONT LES RETOMBÉES PRÉVUES EN MATIÈRE D'EMPLOI?

C) QUELS MOYENS VOUS PERMETTENT D'ÉVALUER LES RETOMBÉES?

8. APPROBATION : directeur ou directrice des études directeur ou directrice des affaires étudiantes
(cocher la case appropriée)

Je reconnais que les renseignements fournis sont exacts et j'approuve cette activité.

Directeur ou directrice des études
Directeur ou directrice des affaires étudiantes

Date

Gestionnaire du ou des collèges collaborateurs
(s'il y a lieu)

Date

Gestionnaire de l'organisme partenaire
(s'il y a lieu)

Date

Prière d'adresser le formulaire dûment rempli à :
Monsieur Serge Trépanier
Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage - Québec (Québec) G1R 5A5
serge.trepanier@mels.gouv.qc.ca

**Accueil et intégration
des autochtones au collégial**

Fiche individuelle
(À remplir au début et à la fin de chaque trimestre)

Identification de l'élève

Nom du cégep :		Trimestre :	
Nom de l'élève :		Code permanent :	
Titre du programme :		N° du programme :	
Nation à laquelle l'élève appartient :		Trimestre de la première inscription au collégial *:	

* Si plus d'un an, expliquer ci-dessous

Cours suivis par l'élève. Réussite (R), échec (É) ou abandon (A).

N° du cours	Titre du cours	Pondération	PES	Résultat (R, É ou A)
TOTAL :				

Remarques relatives au parcours de l'élève

Est-ce que l'élève chemine normalement et prévoit obtenir un diplôme (le cas échéant, à quelle date) ? Y a-t-il eu changement d'orientation, abandon ou report de ses études, obtention d'un diplôme? Préciser, s'il y a lieu, pourquoi le trimestre de la première inscription au collégial remonte à plus d'un an.

**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec

